

LA RENTE NUCLÉAIRE ET HYDRAULIQUE, UN ATOUT PARADOXAL POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Collectif d'experts « Energie et développement durable »

11/06/2013

Le fruit des choix et des efforts passés pour produire l'électricité en France est un atout maître pour préparer l'avenir : l'utilisation de l'héritage fait donc partie des décisions politiques de la transition énergétique.

La notion de « rente nucléaire », est apparue essentiellement en France et alors que les prix de marché dépassait ceux d'EDF. La définition communément admise est la différence *prix de marché - coût comptable économique de production du parc nucléaire*

Près de 90 % de l'électricité produite en 2015 en France proviennent du nucléaire (75 %) et de l'hydraulique (12 %). Les centrales concernées, nées presque toutes depuis plus de vingt ans d'une volonté politique, d'une judicieuse planification publique des investissements et de l'effort industriel et financier collectif, produisaient une énergie moins chère que celles qu'offraient le marché, et donc nous faisaient bénéficier de deux « rentes ».

S'agissant du nucléaire la réalité de cette « rente » se trouve profondément altérée avec l'effondrement actuel des prix, d'abord sur le marchés de gros puis au détail depuis fin 2015 par la suppression des tarifs régulés hors particuliers et le jeu de la concurrence. La cause de cet effondrement de niveau européen est une surcapacité des moyens de production sous la double influence de l'affaissement de la demande industrielle jamais recouverte depuis 2008, de la coexistence de mécanismes de marché pour les moyens de production conventionnels et de soutiens à l'installation de nouveaux moyens de production d'EnR, tandis que les régulations injectent en priorité ces nouveaux renouvelables. Enfin l'écroulement des prix mondiaux du pétrole s'est étendu à la part du marché alimenté par des énergies fossiles.

La rente nucléaire, telle que nous l'avons connue jusqu'en 2014, ne reviendra plus aussi longtemps que les conditions de marché resteront aussi basses.

S'agissant de l'hydraulique, dont les coûts variables sont très faibles, la notion de rente garde son sens et fait l'objet d'une note à part entière.